

Extension des consignes de tri

1^{er} août 2021

Pourquoi?

- Simplifier davantage le geste de tri
- Réduire la quantité de déchets enfouis et/ou incinérés
- Economiser les ressources naturelles

Comment?

- Phases de test dans certaines collectivités en France
- Retour d'expériences concluantes
- Généralisation de l'extension des consignes de tri sur le territoire français

Quand?

Le 1^{er} août 2021

**pour les 24 communes du SMICTOM
de Sologne**

Quelles sont les nouvelles
consignes de tri?

- Tous les emballages se trient

Quelques exemples de nouveaux déchets recyclables



Quelques exemples de nouveaux déchets recyclables



Les principes

- En vrac dans le bac
- Vidés
- Sans les rincer
- Non imbriqués
- Bouteilles compactées
- Cartons volumineux découpés

Les questions des usagers

- Mon bac actuel sera trop petit

Les questions des usagers

- Où vont mes emballages?

- Dans un nouveau centre de tri à Orléans
- Il s'agit d'un centre de tri optique.

Les questions des usagers

- Pourquoi je ne peux plus mettre mes gros cartons dans mon bac de tri (couverture jaune)?

- Le centre de tri est optique, les cartons de grande dimension bloquent les machines et entraînent un refus des déchets recyclables.
- Cette problématique est la même pour toutes les collectivités qui sont passées en extension des consignes de tri.

3 possibilités pour les particuliers

- Le découpage des cartons en petits morceaux pour les mettre dans les bacs (couvercle jaune).
- Le dépôt des cartons qui ont une dimension supérieure à 30cm
- Dans les 8 déchèteries (benne carton)
- Dans les 8 plateformes de déchets verts (conteneurs spécifiques)